



COUPE LADY – PAR EQUIPE DAMES

FINALE le 30 juin 2018
Golf d'Aix les Bains (73)

Règlement Particulier de l'Épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs

Compétition ouverte à tous les clubs d'au moins 9 trous de la Ligue Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Golf, à l'exclusion des pitch & putt et compacts.

Chaque club ne pourra engager qu'une équipe.

Chaque club s'engage à :

- mettre son terrain à la disposition des autres équipes de sa poule lors des rencontres en phase qualificative ;
- mettre son terrain à la disposition des autres équipes au moins une fois tous les trois ans pour les rencontres en phase finale ;
- nommer un responsable du bon déroulement de la rencontre le jour où une rencontre est organisée sur son terrain ;
- prévoir un starter ;
- transmettre par email dès le lendemain d'une rencontre jouée sur son terrain les résultats détaillés, ainsi que **les noms et index des joueuses ayant participé** à Philippe Laurent (phillip.laurent@bluewin.ch) et à la Ligue (golf.auvergne-rhone-alpes@orange.fr).

Tout club ne respectant pas ce cahier des charges ne pourra pas participer à cette compétition l'année suivante.

Ce règlement devra être signé par l'association sportive et la structure commerciale (si elle existe) et retourné à la Ligue ainsi paraphé à la date d'inscription des clubs. Sans ce document dûment signé, l'inscription (19 décembre 2017) ne sera pas prise en compte.

Pour les équipières

Les joueuses doivent :

- être membres et licenciées de l'Association Sportive qu'elles représentent à la date de clôture des inscriptions des équipières ;
- être titulaires de la licence FFGolf de l'année en cours ;
- avoir fait enregistrer leur certificat médical de l'année en cours à la date de clôture des inscriptions des équipières ;
- avoir un index maximum de 28.4 à la date de clôture des inscriptions des équipières ;
- avoir obligatoirement disputé au moins 3 compétitions en simple sur 9 ou 18 trous l'année précédente.

Le Comité d'épreuve pourra qualifier une joueuse qui n'a pas joué les 3 compétitions obligatoires pour causes d'accident ou de maladie (certificat médical) si cette joueuse a joué au moins 3 compétitions similaires en 2016.

ENGAGEMENTS

Pour les Clubs

Inscription des équipes auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, par Extranet exclusivement, avant le **19 décembre 2017** à minuit. Les droits d'engagement s'élèvent à **225€** par équipe et sont payables **uniquement par virement** à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes avant le **20 mars 2018**. Tout oubli, retard d'inscription ou de règlement entrainera la non-participation de l'équipe pour l'édition 2018. Aucune dérogation ne sera admise. Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites serait inférieur ou supérieur à 24 clubs, des pré-qualifications seraient organisées par le Comité d'épreuve entre les nouvelles équipes inscrites et celles qui ont eu le moins grand nombre de victoires en N-1. Le cas échéant, un règlement sera publié.

Lors de la phase finale de l'épreuve, les clubs hôtes seront défrayés comme suit :

- ¼ de finales et ½ finales : 300€ par journée (gratuité du parcours de reconnaissance pour 8 joueuses, en semaine, la semaine précédant le jour de l'épreuve)
- Finale : 500€ pour la journée (gratuité du parcours de reconnaissance pour 8 joueuses, en semaine, la semaine précédant le jour de l'épreuve et cocktail)

Note : Lors des phases de poules il n'y a pas de défraiement pour les clubs et pour les conditions des reconnaissances les capitaines négocieront d'un commun accord avec les clubs.

Pour les équipières

Les inscriptions des équipières doivent IMPERATIVEMENT se faire sur Extranet avant le **20 mars 2018**, aucune dérogation ne sera admise.

Chaque club pourra inscrire sur Extranet jusqu'à 24 joueuses qui, seules, pourront figurer sur les feuilles de match pour tous les tours de la compétition.

Après validation, la Ligue fera parvenir à chaque club inscrit, les listes des joueuses des 24 clubs.

Validation des équipières

Chaque club inscrit devra faire parvenir par email à la Ligue avant le **20 mars à minuit** l'historique des compétitions 2017 de toutes les joueuses figurant sur la liste de composition de son équipe sous la forme **d'un seul et unique fichier PDF**. Cette forme est impérative sous peine de **disqualification**.

Le Comité d'Épreuve validera ensuite les listes et avertira la ou les joueuses non retenue(s), ainsi que le/la capitaine concerné(e). Le ou la capitaine est nommée pour toutes les phases de l'épreuve.

À chaque rencontre, les capitaines remettront la liste extranet FFGolf de leur équipe au représentant du comité de l'épreuve. **Si le ou la capitaine en titre est absent, il peut déléguer le capitanat du jour à une joueuse inscrite sur la liste de 24, mais uniquement.**

FORMULE DE JEU

Composition des équipes

Rencontres interclubs par équipes dont le total des index arrondis doit être égal ou supérieur à 88 pour les 6 joueuses figurant sur les feuilles de match des foursomes et pour celles des simples.

L'index pris en compte pour chaque joueuse est son index «club», **au 20 Mars 2018**. Les index supérieurs à 24,4 sont ramenés à 24.

Le capitaine en titre et la personne habilitée à donner des conseils peuvent ne pas figurer sur la feuille de composition des équipières potentielles, sans distinction de sexe pour le capitaine, mais **doivent posséder le statut amateur et sont nommés pour l'année.**

Forme de jeu

Match-play brut sur 18 trous.

Marques de départ : repère 4, boules bleues.

3 foursomes le matin, 1^{er} départ à 8 h 30 ; 6 simples l'après-midi regroupés en 3 ou 6 départs en concertation avec le club hôte (la formule de 6 départs est à privilégier), 1^{er} départ à 13 h 30, le Comité d'épreuve se réservant le droit de retarder les départs de l'après-midi en cas de nécessité.

Le blocage de départs avant le début des départs de l'épreuve est laissé à l'initiative du club.

Responsabilité du capitaine

Le capitaine ou son représentant remettra par écrit au Comité d'épreuve la fiche d'ordre de jeu au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome pour les fourssomes et du premier simple pour les simples. Il est de la responsabilité du capitaine de se conformer à l'ordre de jeu prévu dans ce règlement. En même temps que la fiche d'ordre de jeu des fourssomes, **à chaque rencontre, les capitaines remettront la liste extranet FFGolf de composition d'équipe.**

La pénalité pour non communication de la feuille d'ordre de jeu dans les délais ou non-respect de l'ordre de jeu est décrite dans le Vade-mecum fédéral (Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes 1.2-2-1, § IV-2/3). **La pénalité pour non présentation de la liste de composition d'équipe sera à la discrétion du comité de l'épreuve et ne pourra excéder la perte d'un trou.**

Ordre de jeu

En **foursome**, les équipières jouent dans l'ordre croissant du total de leurs index arrondis. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

En **simple**, les équipières jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Phase qualificative

Championnat de 8 poules de 3 clubs, tous les clubs se rencontrent 1 fois sur terrain neutre.

Exemple : Poule A

le club 1 rencontre le club 2 dans le club 3

le club 1 rencontre le club 3 dans le club 2

le club 2 rencontre le club 3 dans le club 1.

Chaque victoire dans un match rapporte un point à l'équipe gagnante. En cas d'égalité après 18 trous, les points du match sont partagés (0,5 point pour chaque équipe).

Le club ayant le plus de victoires à l'issue des poules sera qualifié pour les ¼ de finale

En cas d'égalité le départage est le suivant :

1° Nombre de victoires en foursome.

2° Somme du Résultat des 1^{er} simple, 2^o simple etc...dans les 2 matchs de poule

Addendum : Si le nombre de club est inférieur à 24, des poules seront composées de 2 équipes uniquement qui joueront un « aller-retour » sur chacun de leurs 2 terrains. La tête de série sera tirée au sort parmi les 8 quarts de finalistes de l'année précédente et le second club sera tiré au sort parmi les 15 clubs restants en tenant compte de leurs disponibilités de dates respectives. **Si le nombre de club est supérieur à 24 des pré-qualifications seront organisées, à préciser ultérieurement suivant le nombre de clubs.**

Constitution des poules

Les têtes de poules sont les ¼ de finaliste de N-1

La désignation des clubs au sein de chaque poule est faite par le Comité d'épreuve en prenant le critère de proximité géographique élargie et/ou des disponibilités lors des dates retenues pour les rencontres de poules.

Disqualification

Si une équipe est disqualifiée lors d'une rencontre de poule, cette équipe sera disqualifiée pour son autre rencontre de poule. Seules les deux autres équipes resteront en lice.

Phases Finales

À partir des quarts de finale, les rencontres se jouent par élimination directe. Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Forfait

Pour tout forfait après le tirage des poules, le club incriminé sera obligé de céder sa place en N+1 s'il y avait plus de 24 clubs inscrits. Les deux autres équipes encore en lice joueront leurs matchs aller-retour sur leurs terrains respectifs.

Voiturettes de Golf et cadets

Les voiturettes sont interdites pour les joueuses, les capitaines et les personnes habilitées à donner des conseils. Exception : Pour des raisons de PENIBILITE et UNIQUEMENT lors de FOURSOMES, les voiturettes sont autorisées dans les golfs de **Bossey**, **Grenoble Bresson** et **Saint Etienne**, à condition que 6 voiturettes soient disponibles pour les joueuses. Même disposition pour les capitaines si 2 voiturettes supplémentaires sont disponibles.

Seules les joueuses inscrites sur les feuilles de composition des équipes ainsi que les capitaines et personnes habilitées à donner des conseils sont autorisés à caddeyer.

INTERRUPTION DE JEU

Si les conditions atmosphériques ne permettraient pas de jouer un samedi, les rencontres seraient disputées le samedi suivant sur le ou les terrains prévus et aux mêmes heures.

En cas d'interruption de jeu, les résultats acquis le resteront et le jeu reprendra le plus tôt possible avant le tour suivant, au point où il a été arrêté (Vade-mecum Fédéral).

COMITÉ D'ÉPREUVE ET ARBITRE

Le Comité d'épreuve est composé de :

Françoise ERARD francoise.erard@orange.fr tel : 06 81 80 01 36

Philippe LAURENT phillip.laurent@bluewin.ch tel : 06 12 45 24 27

À l'exception de la finale, la Commission Sportive du Club constitue le Comité d'organisation de la rencontre se jouant sur son terrain. En cas de litige, la Commission Sportive du Club fait appel à l'arbitre du Comité d'épreuve.

Lors de la Finale, le Comité doit être composé d'un représentant de la Ligue et d'un arbitre, une personne ayant les qualités peut suffire.

PRIX

Le Trophée est confié pour une année à l'équipe gagnante, laquelle équipe sera en charge de la gravure dudit Trophée. Des souvenirs seront offerts aux joueuses de l'équipe gagnante